

DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 5 octobre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** les articles L.4422-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,
- VU** la délibération n° 18/011 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 décidant le maintien et la création des budgets annexes,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- VU** la délibération n°18/145 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du budget primitif de la crèche Laetitia pour 2018,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la fiscalité,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER** : **PRECISE** que les résultats de l'exercice 2017 sont repris au budget supplémentaire :

- Une section de fonctionnement en équilibre à 759 774,66 € tant en dépenses qu'en recettes.
- Une section d'investissement en excédent à 26 631,59 €

**ARTICLE 2** : **PRECISE** que le compte administratif présente, au bilan de l'exercice 2017 un résultat global de clôture en excédent de 26 631,59 €.

**ARTICLE 3 :**

**DIT** qu'il n'y a pas lieu d'affecter de résultat pour le budget de la crèche Laetitia, en raison de son équilibre en fonctionnement.

**ARTICLE 4 :**

**ADOpte** le Budget Supplémentaire de la crèche Laëtitia pour l'exercice 2018, tel qu'il s'établit à travers les dispositions ci-après et les documents annexés à la présente (rapport de présentation, document comptable) :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		<b>A1</b>	
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 5 000,00	RECETTES -21 632,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 26 632,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		5 000,00	5 000,00
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES -2 632,00	RECETTES -2 632,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		-2 632,00	-2 632,00
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>2 368,00</b>	<b>2 368,00</b>

**ARTICLE 5 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI